

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique  
19102

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Convention de partenariat avec l'hôpital de Martigues relative à des consultations de diététique en PMI de Miramas.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La direction de la protection maternelle et infantile (PMI) et de la santé publique du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met notamment en œuvre des consultations de pédiatrie préventive et sociale. Les actions de prévention de l'obésité infantile font parties intégrantes des missions de la Pmi.

Afin d'aller plus loin, il est proposé un partenariat avec le Centre hospitalier de Martigues. Il s'agit de mettre en œuvre une fois par mois, une consultation gratuite de diététique par l'hôpital de Martigues au sein de la maison départementale de la solidarité de proximité (MDSP) de Miramas, dans le cadre de l'action : prévention obésité infantile. Cette activité vient en soutien de l'activité existante sur le site. La diététicienne intervient dans le cadre d'une action financée par le fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) avec l'appui de l'atelier santé ville (ASV) de Miramas.

Le public concerné par la consultation comprend :

- les enfants des écoles maternelles de Miramas, repérés par les équipes de PMI, et par la diététicienne de l'hôpital de Martigues, lors des interventions collectives ;
- les enfants vus en consultation de pédiatrie de la MDSP de Miramas ;
- les femmes enceintes vues en consultation de gynécologie, de sage-femme et lors d'entretien avec une infirmière ;
- les enfants et leur famille éventuellement vus en permanence sociale dans la MDSP de Miramas ;
- les enfants orientés par des partenaires santé petite enfance du territoire.

Ce partenariat sera reconduit chaque année sous réserve du maintien des crédits de l'agence régionale de santé dans le cadre du fonds d'intervention régional.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL